

Commune de Chaniers

Débat D'orientations Budgétaires 2022 – Annexe

Le DOB : une obligation légale

La loi du 6 février 1992 impose aux communes de plus de 3 500 habitants l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel, mais il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Il a pour but d'instaurer une discussion au sein du Conseil Municipal sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune.

Il améliore l'information transmise aux élus et leur donne la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité.

A. APERCU DE L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

Economie mondiale : Le PIB mondial a reculé de 3,4% l'an dernier, le rebond économique est important en 2021. Ce haut niveau d'activité devrait se poursuivre en 2022.

Cette année, les taux de croissance prévus par l'OCDE sont de l'ordre de 5,7% dans le monde, de 5,3% pour la Zone Euro, de 6% pour les États-Unis et de 8,5% pour la Chine.

En zone euro, l'indice PMI composite est passé d'un niveau historiquement bas de 11,1 au mois d'avril 2020 à 54,9 au mois d'août 2020, et est supérieur à 50 depuis avril 2021.

France : En 2020, la croissance française a baissé de 8%, alors que l'inflation était de 0,5%. En 2021, d'après les dernières prévisions de l'OCDE (septembre 2021), le PIB devrait croître de 6,3%, illustrant un effet de rattrapage post confinement avec une consommation accrue, un regain de confiance dans l'avenir grâce à l'amélioration de la situation sanitaire, un chômage en baisse, une reprise de la production des entreprises et l'amélioration de l'environnement économique.

En 2022, le PIB français devrait augmenter de façon importante mais moins soutenue, à hauteur de 4%, revenant ainsi sur un niveau de croissance plus proche du potentiel de croissance réelle du pays, mais surfant tout de même sur les effets de la relance budgétaire du gouvernement et des autres relances mondiales.

Du côté de l'inflation, après une croissance des prix de 0,5% en 2020, celle-ci devrait atteindre 1,9% en 2021 et 1,4% en 2022.

Loi de programmation des finances publiques 2018-2022

Source : www.vie-publique.fr/loi/281557-loi-de-finances-pour-2022-budget-2022

La situation des finances publiques devrait s'améliorer en 2022, après deux années marquées par un budget de crise pour répondre aux conséquences de l'épidémie de Covid. La croissance en 2022 devrait être toujours soutenue, avec une prévision de +4% (après un fort rebond de 6,25% en 2021), permettant au **déficit public** de diminuer à **5% du PIB en 2022** (contre -8% en 2021).

Sous l'effet de la reprise économique et de la baisse du déficit public, le **taux d'endettement** passerait à **113,5% du PIB en 2022**, contre 115,3% en 2021.

Principales mesures

Le budget 2022 prolonge la mise en œuvre du "**Plan de relance**", avec notamment le renforcement de mesures pour l'emploi.

Il poursuit et accélère la transition écologique. Le dispositif de rénovation énergétique des logements, **MaPrimRénov'**, est **prolongé en 2022**. Le **soutien au secteur ferroviaire et au fret** est maintenu (en particulier reprise de la dette de SNCF Réseau par l'État). Le développement des énergies renouvelables est accompagné. Le soutien fiscal aux entreprises de transport maritime et fluvial qui s'engagent dans la transition écologique à l'occasion du renouvellement de leur flotte est renforcé.

Le budget 2022 traduit le volet fiscal du **plan en faveur des travailleurs indépendants** annoncé par le président de la République le 16 septembre 2021 (transmission d'entreprises facilitée, doublement du crédit d'impôt pour la formation des dirigeants des TPE...).

Plusieurs priorités gouvernementales à destination des jeunes sont également traduites : poursuite du développement du service national universel et du service civique, prolongation jusqu'en juin 2022 des primes pour le recrutement d'un apprenti...

En matière de handicap, **le mode de calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)** est modifié en 2022 pour soutenir les bénéficiaires vivant en couple aux revenus modestes. Cette réforme consiste en un abattement fixe de 5 000 euros sur les revenus du conjoint du bénéficiaire de l'AAH, majoré de 1 100 euros par enfant. Cette mesure, défendue par le gouvernement plutôt que la "déconjugalisation" de l'AAH, permettra d'augmenter l'allocation de 110 à 120 euros par mois en moyenne pour 120 à 130 000 bénéficiaires.

Des amendements du gouvernement sont venus compléter le texte afin d'inscrire deux mesures annoncées le 12 juillet dernier par le président de la République :

- **Le plan d'investissement pour bâtir la France de 2030**, à hauteur de 34 milliards d'euros, dont 3,5 milliards d'euros de crédits dès 2022 ;
- la création d'un **revenu d'engagement pour les jeunes**, destiné aux jeunes de moins de 26 ans sans emploi ou formation. Plus de 500 millions ont été votés pour la mise en œuvre de ce nouveau revenu qui doit débiter le 1er mars 2022. Ses bénéficiaires percevront une allocation allant jusqu'à 500 euros par mois, en contrepartie de 15 à 20 heures de formation ou d'accompagnement par semaine, sur une durée de 6 à 12 mois.

Le bouclier tarifaire face à la hausse des prix de l'énergie: sur amendement du gouvernement, un "bouclier tarifaire" est mis en place pour contenir la forte hausse du prix du gaz (par une modulation, en plus du gel des prix de vente du gaz à leur niveau d'octobre 2021, de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel) et du prix de l'électricité (par une baisse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité). Le bouclier s'appliquera du 1er février 2022 au 31 janvier 2023.

Ce bouclier est complété par la faculté pour le gouvernement de bloquer, exceptionnellement au cours de 2022, la hausse des tarifs réglementés de vente (TVR) d'électricité à 4%, en dérogeant aux tarifs proposés par la commission de l'énergie et ce pour lisser la hausse des prix. Il est prévu, à compter de la première évolution des tarifs réglementés en 2023, le rattrapage des pertes induites pour EDF sur 12 mois. Le coût du bouclier est, à ce stade, prévu à 5,9 milliards d'euros.

Ce dispositif complète "**l'indemnité inflation**" de 100 euros pour les personnes gagnant moins de 2000€ et le complément de 100€ au "chèque énergie" pour les ménages les plus modestes, financés par la loi du 1er décembre 2021 de finances rectificatives pour 2021.

Les mesures pour les collectivités locales: La loi prévoit une expérimentation de la **recentralisation du financement du RSA** pour les départements volontaires. Un amendement a précisé les conditions de cette expérimentation pour les départements qui candidateront avant le 30 juin 2022 et qui entreront dans l'expérimentation au 1er janvier 2023.

La péréquation régionale est réformée. Pour soutenir la relance de la construction de logements sociaux, l'État s'engage à garantir aux collectivités une compensation intégrale pendant dix ans de la perte de recettes liée à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les nouvelles constructions.

La poursuite de la baisse des impôts: Les baisses d'impôts des particuliers et des entreprises, décidées avant la crise sanitaire, sont maintenues.

La taxe d'habitation des 20% des ménages les plus aisés est encore réduite, après une première étape en 2021. Ces ménages bénéficient en 2022 d'une exonération de 65% de leur taxe. La taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée pour tous les contribuables en 2023.

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés passe à 25% pour toutes les entreprises en 2022. Il s'agit de la dernière étape de la réforme engagée en 2018, dans le but d'améliorer leur compétitivité.

Le soutien aux secteurs les plus touchés par la crise sanitaire : Sur fonds de crise sanitaire persistante, la possibilité pour les entreprises éligibles de souscrire des prêts garantis par l'État (PGE) est prolongée jusqu'au 30 juin 2022.

La réforme de la justice financière : Le gouvernement est autorisé à légiférer par ordonnance pour réformer la justice financière et la responsabilité des gestionnaires publics. Cette réforme, annoncée dans le cadre du programme Action publique 2022, interviendra au plus tard le 1er janvier 2023.

L'évolution des budgets des ministères et des effectifs publics :

Les moyens des ministères régaliens, des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sont augmentés en 2022.

Les crédits du ministère de la défense, comme le prévoit la loi de programmation militaire, sont en hausse. Le budget du ministère de l'intérieur augmente également pour mettre en œuvre les mesures annoncées à l'issue du "Beauvau de la sécurité". En outre, comme en 2021, aucune suppression d'emplois n'interviendra dans le réseau territorial des préfetures et sous-préfetures. Le budget de la justice progresse, pour la deuxième année consécutive, de 8%.

L'éducation nationale, premier poste du budget de l'État, bénéficie en 2022 d'une rallonge de 1,7 milliard d'euros, notamment pour financer les revalorisations salariales des enseignants. L'investissement dans la recherche est accentué (+760 millions d'euros).

Des moyens nouveaux sont donnés à l'Institut national du service public (INSP), dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique.

Les effectifs des emplois publics de l'État et de ses opérateurs restent à un niveau quasi-stable depuis 2017.

B. DONNEES FINANCIERES DE LA COMMUNE DE CHANIERES

Restes à réaliser au 31/12/2021 reportés sur 2022 :

Dépenses : 498 544.62 €

Etude schéma défense incendie Véolia :	11 400,00 €
Participation travaux collège Edgard Quinet :	155,00 €
Participation à l'EPF pour maison 36 rue Aliénor d'Aquitaine :	7 000,00 €
Frais de notaire achat de terrain chemin des potagers AZ 136 VERNIER :	500,00 €
Frais de notaire sur achat de terrain JAUD AX 573 et AX 428	2 500,00 €
Achat terrains MULLER	14 805,00 €
Frais de notaire sur terrains MULLER	3 662.60 €

Frais de notaire sur échange de terrains SATONY PRUNIER	840,00 €
Frais de notaire sur achat de terrain AI 177 TRUJILLO	1 000,00 €
Etude conception nouvelle Ecole (Cheyron)	5 040,00 €
Etude géotechnique nouvelle école	1 980,00 €
Architecte nouvelle école MOON SAFARI	65 000,00 €
Indemnité concours architecte DPLG	24 000,00 €
Fontaine à eau skate Park	7 200,00 €
Architecte Berthet Roche construction la poste	11 415,92 €
Honoraires Boudeaud la poste	840,00 €
Honoraires Citec Bet la poste	2 040,00 €
Contrôle technique Apave la poste	1 539,00 €
Apave la poste attestation accès PMR	120,00 €
Mission SPS la poste	2 244,00 €
Branchement eau potable la poste	2 100,00 €
Branchement assainissement la poste	2 800,00 €
Lot 1 construction la poste	141 247,48 €
Lot 2 construction la poste	27 718,27 €
Lot 3 construction la poste	13 688,16 €
Lot 4 construction la poste	40 038,73
Lot 5 construction la poste	15 600,00 €
Lot 6 construction la poste	13 678,22 €
Lot 7 construction la poste	4 100,81 €
Lot 8 construction la poste	28 191,12 €
Lot 9 construction la poste	23 642,00 €
Taxe d'aménagement la poste	3 670,00 €
Redevance archéo la poste	267,00 €
PV constat d'affichage permis de construire la poste	459,20 €
Déplacement candélabre devant la future poste	1 530,12 €
Portillon cimetière	2 100,00 €
Porte rideau ateliers municipaux	8 306,99 €
Eclairage public : Armoire de commande rue des truites	600,00 €
Eclairage public : Armoire de commande chemin de la grange	600,00 €
Achat isoaloirs	4 100,00 €
Achat sono	825,00 €

Recettes : 136 080.40 €

- Subvention Département déplacement de la poste : 44 000 €

- Subvention Etat DETR déplacement de la poste : 90 180.40 €
 - Subvention Département étude schéma défense incendie : 1 900 €
- Besoin de financement des restes à réaliser à couvrir lors de l'affectation du résultat : 362 464.22 €

Endettement pluriannuel

Emprunt contracté en 2021 : néant

Extinction de la dette : 2030

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier de l'année
2021	195 718.08	34 910.14	160 807.94	1 052 310.59
2022	181 377.04	29 479.83	151 897.21	891 502.65
2023	181 377.04	23 933.17	157 443.87	739 605.44
2024	181 377.04	18 167.31	163 209.73	582 161.57
2025	169 336.39	12 220.67	157 115.72	418 951.84

Fiscalité directe – Produits perçus : + 4.14 %

Libellés	Taux	Produits perçus 2020	Produits perçus 2021
Taxe d'habitation	17.35	740 822	49346
Effet du coefficient correcteur TH			Versement de 53 572
Taxe habitation sur locaux vacants	17.35	12 950	11 209
Taxe Foncière bâti	22.87	738 143	1 440 166
Taxe foncière non bâti	45.35	58 025	58 207
Totaux		1 549 940	1 614 070

Evolution des Dotations de l'Etat :

	2019	2020	2021
Dotation Globale de fonctionnement (DGF) 7411	350 336	350 422	349 647
Fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) 73223	61 528	65 181	66 835
Fonds Départemental sur droits de mutations 7381	111 617.24	122 997.23	150 186.22
Dotation de solidarité rurale (DSR) 74121	362 997	388 862	413 475
Dotation nationale de péréquation (DNP) 74127	80 177	79 624	78 226
Totaux	966 655.2	1 007 086.2	1 058 369.2
	4	3	2

C. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Budget communal (outre les programmes inscrits dans les restes à réaliser) :

- Construction d'une nouvelle école
- Construction d'un bureau de poste
- Revitalisation du centre-bourg
- Travaux sur le communal (lisses, plantation d'arbres, cabane du maitre-nageur...)
- Travaux sur la toiture de l'église
- Achat d'une habitation 8 place de Seigneurie
- Travaux de voirie
- Aménagement du carrefour du Maine Allain / RN141
- Achat de matériel techniques : tracteur pour la balayeuse, bras de faucheuse, petite pelleuse, tracteur tondeuse, taille haie, perforateur, aspirateur à feuilles...
- Mobilier touristique : panneaux de randonnées, bancs, jeux...
- Travaux dans le cadre de la défense incendie (pose de bâches)
- Pose d'un abri bus aux Essards et création de places de parking,
- Création d'une aire de lavage au service techniques
- Sécurisation du parking de l'école Pasteur
- Changement d'un chauffe-eau salle omnisports
- Pose d'adoucisseurs stade de football de La touche et salle omnisports

Lotissement Les Forgerons : en attente. Le projet de construction du lotissement en dehors des zones de fouilles archéologiques doit être réétudié.

Lotissement les Deux Ruelles : Le lotissement est terminé. Il reste un lot de 289 m² à vendre.

En 2022, il conviendra de passer les écritures de transfert des VRD du lotissement à l'actif de la commune.

Le lot faisant l'objet d'un bail de location avec la SEMIS a été intégré sur le budget de la commune en 2021.

Lotissement Aliénor d'Aquitaine : Travaux de rénovation des façades